

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le lundi 10 août 2015 à 20h00, dans la salle municipale, sous la présidence de Félicien Cardin, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Marie-Josée Campagna et Guy Lavoie, ainsi que Claire Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Monsieur le conseiller Keven Trinque est absent.

Quorum

Les membres du Conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

15-08-03 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-08-03

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unaniment résolu par les conseillers présents :

- d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants à l'item « Affaires nouvelles », tout en le gardant ouvert :
 - a) Avis de motion, règlement sur la période de questions
 - b) L'Écho de mon Village

ADOPTÉE

15-08-04 ADOPTION PROCÈS-VERBAUX, 6 ET 16 JUILLET 2015

15-08-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Cheeney et unaniment résolu par les conseillers présents :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 ainsi que celui de son ajournement tenu le 16 juillet 2015, tel que reçus.

ADOPTÉE

15-08-05 LECTURE ET APPROBATION COMPTES MUNICIPAUX

ANNIE FORCIER	700.00 \$
BELL CANADA	421.57 \$
CLAIRE COTE	386.30 \$
CLAIRETTE BIRON	400.00 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1 756.20 \$
F.Q.M.	799.08 \$
HYDRO QUEBEC	4 042.48 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	200.00 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	3 401.33 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 330.42 \$
RREMQ	773.36 \$
SONIC CO-OP CARTE	300.53 \$
SPEC-TECH	500.00 \$
CARRIERES PCM INC.	963.86 \$
CHERBOURG	153.25 \$
CLAIRE COTE	90.44 \$
DANIEL TRAVERSY & FILS INC.	1 964.16 \$
DURAY HAUTE PRESSION INC.	265.54 \$
GARAGE MARIO LACHAPELLE	73.01 \$
GILLES PAUL-HUS	569.87 \$

INFO PAGE	109.69 \$
JEAN-PAUL BLANCHARD & FILS	954.46 \$
LA COOP AGRILAIT	96.17 \$
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	545.65 \$
LES ENTREPRISES PIERREVILLE LTÉE	2 402.98 \$
LES PÉTROLES HUBERT GOUIN ET FILS	714.64 \$
LETENDRE & FORCIER LTEE	16.10 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	14 497.44 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-GUILLAUME	4 375.01 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-MAJORIQUE	632.36 \$
PETITE CAISSE	199.80 \$
PGA EXPERTS INC	2 989.35 \$
SIGNO TECH INC.	2 653.25 \$
TRANSPORT B. PAUL-HUS INC.	642.57 \$
USINAGE ST-BONAVENTURE	148.96 \$
SALAIRE DE JUILLET 2015	13 554.68 \$

- 15-08-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Forcier et unanimement résolu par les conseillers présents :
- que ces comptes sont approuvés et soient payés.
- ADOPTÉE

15-08-06 APPROBATION BUDGET RÉVISÉ, OMH

Considérant un ajout pour des travaux de remplacement, améliorations/modernisation (tel amiante), un montant de 3871 \$ devra être ajouté au déficit 2015;

- 15-08-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Paulhus et unanimement résolu par les conseillers présents :
- d'approuver l'augmentation des dépenses et par conséquent, du déficit du budget 2015 de l'OMH Saint-Bonaventure d'un montant de 3 871 \$, représentant un montant supplémentaire à payer par la Municipalité de 387 \$ pour un total de contribution municipale au déficit de 3 993 \$.
- ADOPTÉE

15-08-07 OPÉRATEUR STATION D'ÉPURATION, ST-GUILLAUME

Considérant que le Ministère du développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques avise que le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (Q-2, r.34.1) prévoit, qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, toutes les activités reliées à l'opération et au suivi du fonctionnement d'une station d'épuration municipale devront être exécutées par du personnel qualifié;

Considérant que ce personnel devra être détenteur d'un certificat de qualification délivré en vertu de programmes de formation et de qualification professionnelle établis par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

Considérant que la Municipalité de Saint-Guillaume n'a pas donné suite à la rencontre tenue en 2014 sur la possibilité de partage de leur opérateur de station d'épuration lorsque celui-ci sera formé;

- 15-08-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Forcier et unanimement résolu par les conseillers présents :
- de demander à la municipalité de Saint-Guillaume de nous confirmer si elle a l'intention de nous offrir les services de leur opérateur de station d'épuration des eaux usées dès qu'il sera formé;

- de tenir une seconde rencontre, si nécessaire, avec la Municipalité de St-Guillaume pour établir une base d'entente de services.

ADOPTÉE

15-08-08 COMMUNIQUÉ FAFARD ET FRÈRES, SUIVI DOSSIERS

Considérant que Fafard et Frères a adressé une lettre aux élus municipaux dans le but d'informer les citoyens de Saint-Bonaventure sur l'évolution de certains points ayant fait l'objet de questionnement auprès de la population;

Considérant que Fafard et Frères ont accepté que la Municipalité envoie à tous les citoyens de Saint-Bonaventure un communiqué publiant les informations contenues dans ladite lettre;

15-08-08

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :

- que la Municipalité fasse un communiqué contenant les informations reçues de Fafard et Frères et en fasse la distribution à tous les citoyens;
- de vérifier auprès de Fafard et Frères s'il y a eu de nouveaux développements au sujet de certains points avant de compléter le communiqué aux citoyens;
- de vérifier avec Fafard et Frères à quelle date la rencontre d'information est prévue.

ADOPTÉE

15-08-09 PROJET DE BOÎTE À LIVRES PAR MARIE-ÈVE LAVOIE

Considérant que la Boîte à livre est un concept simple inspiré de projets similaires mis en place dans des villes et villages à proximité de Saint-Bonaventure ainsi que dans plusieurs grandes villes du monde;

Considérant que le projet est un concept de libre-échange de livres entre citoyens et que le succès du projet repose sur la participation citoyenne;

Considérant qu'il n'y a aucun frais, aucune inscription et aucune obligation de la part des participants;

15-08-09

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'appuyer Madame Marie-Ève Lavoie dans ses démarches afin que son projet de boîte à livres puisse se réaliser;
- d'autoriser l'installation de la boîte à livres dans le Parc des petits écoliers afin de favoriser la participation des étudiants.

ADOPTÉE

15-08-10 RÈGL. CÂBLES D'ACCÈS AUX PROPRIÉTÉS

Considérant que le MAMOT (ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire) a émis une réglementation concernant les câbles d'accès à une propriété;

Considérant un rapport d'investigation émis par le Bureau du coroner du Québec concernant le décès du conducteur d'un véhicule tout-terrain dont le conducteur a heurté un câble d'acier restreignant l'accès à un terrain privé et qui ne comportait aucun dispositif de visibilité;

Considérant que le coroner mentionne que d'autres cas similaires sont survenus au Québec ces dernières années;

Considérant que les municipalités locales peuvent contribuer à prévenir de telles situations;

15-08-10 Il est proposé par monsieur le maire Félicien Cardin et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de demander à la MRC de Drummond s'il serait possible de modifier le règlement d'urbanisme de toutes les municipalités afin de déterminer et régir l'endroit où doit se faire l'accès des véhicules au terrain, de prohiber l'installation de tels câbles ou d'en régir l'installation (comme par exemple en obligeant qu'ils soient équipés de fanions de sécurité ou de réflecteurs).

ADOPTÉE

15-08-11 INSTALLATIONS SANITAIRES, 252 ET 256 2E RANG

Considérant qu'une demande écrite a été faite de la part des nouveaux propriétaires du 252 et 256, 2^e Rang demandant de leur accorder un délai supplémentaire pour effectuer les installations sanitaires considérant que ceux-ci ne prévoient pas y habiter de façon permanente avant 3 ans;

15-08-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Paulhus et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de demander aux nouveaux propriétaires de faire procéder immédiatement à une étude de sol par une firme spécialisée dans l'étude de caractérisation du site et du terrain naturel et de faire la demande de permis auprès de la MRC de Drummond dès qu'ils auront le rapport en main afin que les travaux puissent être réalisés avant la fin de l'été 2016.

ADOPTÉE

15-08-12 DON DE 200 \$, APPAD

Considérant que l'Association des Personnes Proches Aidantes de Drummondville est un organisme communautaire sans but lucratif qui travaille à l'amélioration du bien-être et de la santé des proches aidants de la MRC Drummond;

Considérant que les aidants donnent généreusement de leur temps et énergie pour leurs proches, ils leur permettent également de maintenir une qualité de vie malgré leurs incapacités ;

15-08-12 Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de verser la somme de 200 \$ à l'Association des personnes proches aidantes Drummond à titre de don pour l'année 2015.

ADOPTÉE

15-08-13 DON DE 50\$, FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

15-08-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Paulhus et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de verser la somme de 50 \$ à la Fondation Québécoise du Cancer à titre de don pour l'année 2015.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS, 20H29 À 20H35

15-08-14 PLAINTE CHIEN JAPPEUR, 984 – 4E RANG

Considérant la réception d'une plainte écrite pour bruit excessif causé par des aboiements de chiens et autres cris d'animaux au lever du jour et par intermittence le reste de la journée;

Considérant que cette propriété est située en zone agricole;

Considérant que l'article 3 du règlement 192/2004 se lit comme suit :
« Constitue une nuisance et est prohibé un chien qui aboie ou hurle d'une manière susceptible de troubler la paix »;

15-08-14

Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Paulhus et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'envoyer une lettre d'avertissement aux propriétaires du 984 -4e Rang leur demandant de remédier à la situation faute de quoi, la plainte sera transmise à la Sûreté du Québec pour application du règlement 192/2004 et des sanctions prévues.

ADOPTÉE

15-08-15 NOUVELLE ENTENTE, COOP SANTÉ SHOONER-JAUVIN

Considérant que les quatre (4) médecins pratiquants à la coop de santé Shooner-Jauvin sont disposés à signer une nouvelle entente les engageant à nouveau;

Considérant que ce service de proximité est très important pour notre milieu;

Considérant que les administrateurs de la coopérative sont à étudier la possibilité d'ajouter d'autres services de santé qui seront offerts à ses membres dans un avenir rapproché;

Considérant que lors de leur dernière rencontre, le conseil d'administration de la coop a adopté une résolution statuant un nouveau mode de financement pour les sept (7) prochaines années, dont copie a été transmise à chacune des municipalités membres;

Considérant que pour la continuité de la coop, il serait important que les municipalités membres approuvent ce nouveau mode de financement qui a été calculé par rapport au pourcentage de membres inscrits à la coop pour chacune des municipalités, reflétant ainsi un mode de financement ressemblant davantage au mode « utilisateur/payeur »;

Considérant que ce nouveau mode de financement démontre également une cotisation annuelle payable par chaque membre (personne physique) de 18 ans et plus, au coût de 100 \$ par année – gratuit pour les 18 ans et moins;

Considérant qu'une réduction de 30 \$ pour la cotisation annuelle des membres (personne physique) de 18 ans et plus est accordée à tous ceux et celles résidants dans une municipalité membre à l'entente;

15-08-15

Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Cheeney et unanimement résolu par les conseillers présents :

- que la municipalité de Saint-Bonaventure désire s'engager, à compter du 1^{er} janvier 2017 auprès de la Coopérative de solidarité de santé Shooner/Jauvin, à titre de supporteur financier pour les sept (7) prochaines années, le tout en référence au document « Mode de financement pour les années 2017 à 2023 inclusivement » préparé et déposé à notre conseil par la coop, dont copie faisant partie intégrante de la présente résolution;

- que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bonaventure la prolongation officielle de l'entente entre les municipalités et la Coopérative de solidarité de santé Shooner/Jauvin pour une durée de sept (7) ans conditionnellement à l'obtention de l'approbation du Ministère des Affaires municipales afin que nos contribuables/membres puissent bénéficier d'une réduction sur leur cotisation annuelle pour les prochaines années;
- qu'advenant le cas d'un refus du Ministère, l'entente signée engagera la Municipalité de Saint-Bonaventure pour une période de cinq (5) ans au lieu de sept (7) ans.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT SUR PÉRIODE DE QUESTIONS

Avis de motion est donné par monsieur le maire Félicien Cardin à l'effet que lors d'une prochaine séance, un règlement pour régir les périodes de questions sera présenté pour adoption.

QUESTIONNEMENT SUR LA PERTINENCE DE CONTRIBUER À L'ÉCHO

Monsieur le conseiller Guy Lavoie soulève un questionnement sur la pertinence de continuer à contribuer au journal l'Écho de mon Village suite à la parution d'un article dans le bulletin d'Écho en écho de juillet 2015.

Les membres du conseil sont d'accord et acceptent d'en discuter lors d'une prochaine rencontre.

Madame la conseillère Marie-Josée Campagna demande qu'on discute également d'une façon d'apporter une rectification des faits publiés auprès de la population.

PÉRIODE DE QUESTIONS, 20H40 À 20H42

15-08-16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

15-08-16

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de lever cette assemblée.

ADOPTÉE

À 20h42, la séance est close.

Félicien Cardin, maire

Claire Côté, dir. gén./sec.-trés.

Par la présente, je certifie qu'il y a ou il y aura des crédits disponibles aux postes budgétaires affectés par les résolutions numéros : 15-08-05, 15-08-06, 15-08-08, 15-08-12, 15-08-13 et 15-08-15.

Claire Côté, secrétaire-trésorière